			DECLARATION D'ARGENT LIQUIDE			
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		cerfa		1.Numéro		
		Nº 42426 * 04		d'enregistrement		
-	N° 13426 * 01			A		
2.Date de réception de la déclaration:			3.1 DECLARATION pour les contrôles d'argent liquide entrant ou sortant de France			
4.Autorité compétente à laquelle la déclaration est faite:			O / N			
5.Pays :		FRANCE	3.2 Déclaration	.2 Déclaration faisant suite à un contrôle : O / N		
6.Type de déclaration (cochez la case						
appropriée):		6.1 Entrée F PART	6.2 Sortie F			
7. Le déclarant		PARI		argent liquide (s'il	diffère du déclarant)	
7. Le desidiant			a.Nom de la	argent iiquide (5 ii	amere da decidrant,	
a.Votre nom			personne / société			
b.Votre nationalité			b.Nationalité			
c.Votre date de naissance			c.Date de naissance	<u> </u>		
d.Votre lieu de naissance			d.Lieu de naissance	,		
e.Votre profession			e.Profession			
f.Votre adresse			f.Adresse			
g.Votre ville			g.Ville			
h.Votre code postal			h.Code postal			
i.Votre pays			i.Pays			
8. Passeport / Carte d'Identité :		ntité :	10.Passepor	t / Carte d'Identité	(si connu du déclarant) :	
a.Numéro			a.Numéro			
b.Date de validité:			b.Date de validité:			
c.Lieu de délivrance:			c.Lieu de délivrance:			
PARTIE II: DESCRIPTION DE L'ARGENT LIQUIDE OU DES INSTRUMEN					IONETAIRES	
		11. Mont			12. Monnaie	
a. Billets de banque, pièces						
h Chàguas abàguas da vayaga						
b. Chèques, chèques de voyage						
c. Autres (veuillez préciser)						
PARTIE III: PROVENANCE & DESTINATION DE L'ARGENT LIQUIDE OU DES INSTRUMENTS MONETAIRES						
13.Provenance						
14. Destinataire prévu		a.Nom:				
(autre que vous-même)		b.Adresse:				
15. Utilisation prévue						
PARTIE IV: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT						
<b>16. Moyens de transport</b> (svp cocher la case appropriée)		Air Me	er Rou	te	Rail Autre	
17. Trajet						
		17. 110		c.Pays de		
a. Pays de départ		b. Via:		destination:		
d. Date de départ JJ / MM / AA		e. Date d'arrivée		JJ / MM / AA		
f. Société de transport						
g. Réf de transport (ex. n° de vol)						
, ,, ,, ,,						
18. Est-ce votre 1 <sup>ère</sup> visite dans le pays?  Oui  Non (svp indiquer le nombre de visites)					nombre de visites)	
Je déclare que toutes les déclarations précédentes sont correctes						
Remarques de l'autorité compétente					untanité agrapétants	
				Remarques de l'a	lutorite competente	

Signature du déclarant

Signature et cachet de l'autorité compétente

"La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire"

Page 1/2



### **NOTICE EXPLICATIVE**

# N° 51196 # 01 (INFORMATIONS IMPORTANTES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE)

## **INFORMATIONS GENERALES:**

- Toute personne physique entrant ou sortant de France et transportant de l'argent liquide pour un montant égal ou supérieur à 10 000 € doit déclarer cet argent auprès de l'administration des douanes françaises [Reg. CE 1889/2005, article 3 (1) pour les relations extracommunautaires et article 464 du code des douanes pour les relations intracommunautaires].
- En cas d'informations fausses, incorrectes ou incomplètes, le signataire sera passible de sanctions et susceptible de se faire confisquer l'argent liquide par les autorités douanières françaises (articles 3 (1) et 9 (1) du règlement (CE) n° 1889/2005 et article 465 du code des douanes).

# **POUR REMPLIR LE FORMULAIRE :**

Toutes les parties en jaune doivent être remplies par le déclarant et les parties en gris sont réservées aux services des douanes.

#### Pour les autorités compétentes:

3.2i Préciser, dans le cadre des relations extracommunautaires, s'il s'agit d'une déclaration spontanée (article 3 (2) du règlement (CE) n°1889/2005) ou bien si la déclaration fait suite à un contrôle ou une fausse déclaration (article 4 du règlement (CE) n° 1889/2005)

#### Pour les passagers ayant de l'argent à déclarer:

Veuillez remplir toutes les cases en lettres majuscules.

#### PARTIF I

Veuillez indiquer lisiblement les renseignements d'état civil tels qu'ils figurent sur votre passeport ou sur votre carte d'identité (dont une copie pourra être conservée par les autorités douanières et jointe à la présente déclaration).

Si vous transportez de l'argent liquide pour le compte de quelqu'un d'autre, veuillez indiquer au minimum son nom et son adresse.

#### PARTIE II

11 a-c. Veuillez indiquer le montant exact par instrument (si différents instruments monétaires ont été utilisés) en utilisant le système européen de mesure, par exemple 12 500, 30 € ou 105 305, 60 €

12 a-c. Indiquer lisiblement la monnaie (ex.: US dollars, Livres sterlings, Euros etc.)

Conformément à l'article 2, point 2 du règlement (CE) n°1889/2005 et à l'article 464 du code des douanes national, vous devez déclarer, tant pour les échanges extracommunautaires (entre un pays qui n'appartient pas à l'Union européenne et la France) que pour les échanges intracommunautaires (entre un pays de l'Union européenne et la France):

a) les instruments négociables au porteur tels que les chèques de voyages, les instruments négociables (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) qui sont soit au porteur, soit endossés sans restriction, soit libellés à l'ordre d'un bénéficiaire fictif, soit sous une forme telle que la propriété de l'instrument est transférée au moment de la cession de celui-ci. Instruments incomplets (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) signés mais où le nom du bénéficiaire n'a pas été indiqué.

b) les espèces (billets de banque et les pièces de monnaie).

### PARTIE III

- 13. Veuillez indiquer si la/les somme(s) déclarée(s) concerne(nt) un héritage, le produit d'une vente, des avoirs bancaires, placements, etc.
- 14. Veuillez indiquer le nom et l'adresse du bénéficiaire prévu si vous n'êtes pas le bénéficiaire
- 15. Veuillez expliquer brièvement à quel usage sont destinés ces fonds : propriété, investissement immobilier etc.

#### PARTIE IV

16. Veuillez cocher la case appropriée : «route» signifie le transport par tout type de véhicule routier (voiture, autobus, camion, bicyclette, motocyclette, etc.); n'utilisez la case «autre» que si aucun des autres modes de transport n'a été utilisé (circulation piétonne, par exemple). Veuillez préciser dans ce cas le mode de transport dans la case 17 g (par exemple à pied).

17a-g. Veuillez fournir toutes les informations concernant l'itinéraire du transport.

18. Si c'est votre première visite dans ce pays, cochez «oui»; si vous cochez «non», veuillez indiquer le nombre de visites précédentes.

La déclaration doit être signée par le déclarant.

IMPORTANT : SI CETTE DECLARATION EST REMPLIE SUITE A UN CONTENTIEUX, ELLE NE SERA PAS SIGNEE PAR LE DECLARANT.

Ces informations pourront faire l'objet d'un traitement de données à caractère personnel en application de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les droits d'accès et de rectification s'exercent auprès de chacune des directions régionales des douanes.